

Quebecor World obtient l'accord de la cour aux États-Unis

24 janvier 2008 - 06h25

La Presse

[Martin Vallières](#)

L'imprimeur Quebecor World ([IQW](#)) a obtenu l'accord de la Cour des faillites des États-Unis pour se protéger de ses créanciers sous le «chapitre 11» de la législation américaine, en fin d'après-midi mercredi à New York.

Cet accord est intervenu à quelques minutes de l'heure limite pour le maintien du financement spécial de restructuration d'un milliard de dollars obtenu par Quebecor World auprès des firmes financières Crédit Suisse et Morgan Stanley.

Lors des délibérations devant le juge James Peck de la Cour des faillites des États-Unis, le principal avocat de Quebecor World, Michael Canning, a mis de la pression en révélant l'heure de tombée de 17 heures imposée par Crédit Suisse et Morgan Stanley.

Le feu vert du juge Peck est finalement survenu à huit minutes seulement de l'échéance.

Cette étape franchie, deux jours après une démarche semblable en cour à Montréal, Quebecor World a désormais l'encadrement juridique et financier nécessaire pour déclencher sa restructuration d'actifs et de dette, des deux côtés de la frontière, sans craindre des démarches hostiles de créanciers impatients.

L'imprimeur devra toutefois se représenter en cour à Montréal et à New York, à quelques semaines d'intervalle, pour solliciter toute prolongation de sa protection juridique ou faire approuver des transactions de valeur plus importante.

Sous la loi canadienne, la première échéance de prolongation est prévue pour le 20 février.

Mais déjà, la haute direction de Quebecor World fait savoir qu'elle s'attend à une longue période de restructuration, qui devra aboutir à une proposition de règlement acceptée par ses banquiers et ses créanciers.

Dans une lettre préparée pour ses interlocuteurs d'affaires et ses milliers d'employés au Canada et aux États-Unis, Quebecor World indique que le «développement d'un plan (de règlement) prendra probablement plusieurs mois.»

N'empêche, les dirigeants de l'imprimeur s'affichent relativement optimistes. Ils citent même en exemple des entreprises comme «United Airlines, Air Canada et Polaroid qui sont passées par un processus similaire et en sont sorties viables et prospères.»

Quebecor World rassure aussi ses employés à propos du sort de leurs caisses de retraite. L'entreprise affirme que la législation d'insolvabilité du Canada et des États-Unis protègent ces fonds du processus de restructuration et de règlement avec les créanciers.

Entre-temps, la direction de l'imprimeur rappelle aux employés: «Les clients comptent sur nous pour livrer des produits de qualité.»